



16 janvier 2014

Permanetisation des temporaires

Dans le cadre de la négociation de la convention collective, le syndicat a obtenu, en plus, 80 postes permanents pour les spécialistes temporaires. Le processus d'attribution de ceux-ci a commencé le 13 janvier dernier dans l'ensemble des divisions à l'exception de TransÉnergie et Équipements – Services partagés.

Comme convenu entre les parties, l'employeur a transmis un appel de candidature par courriel aux employés temporaires des directions où des postes permanents sont offerts. Le comblement des postes permanents suivra par la suite le processus normal de nomination, soit par exigences, compétences, et suite à une entrevue, selon le nombre de postulants. Ultérieurement, les divisions TransÉnergie et Équipements – Services partagés procéderont également à un affichage.